

COMMUNE DE FREHEL
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du jeudi 26 septembre 2024

Date de convocation : 20 septembre 2024	Nombre de Conseillers en exercice :	18
	Nombre de Conseillers présents :	12
	Nombre de Conseillers votants :	15

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, BRIARD, DURAND, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme MEHOUAS pouvoir à Mme BRIARD, Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN, Mme NABUCET pouvoir à Mme DURAND, M RENOUARDIERE.

Etaient absents : MM BELLANGER, LEMOINE

Mme CHATELLIER est nommée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DELIBERATION N°2024-2-054 : Avenant n°1 à la convention de subvention relative au financement d'un emploi associatif au sein de l'association « Centre nautique de Fréhel »

Par délibération n° 2020-2-26 du 26 février 2020, le Conseil municipal avait sollicité le renouvellement du dispositif d'aide aux emplois locaux associatifs pour un poste au centre nautique du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2025, avait décidé de fixer l'engagement de la Commune à hauteur de 8000 € par an et avait autorisé Madame le Maire à signer la convention et tous documents afférents à intervenir entre le Département, la Commune et le Centre nautique de Fréhel Sables d'Or les Pins.

Par décision du 21 mai 2024, la Commission permanente du Département a décidé de prolonger d'un an les conventions emplois associatifs locaux actuellement en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de subvention relative au financement d'un emploi associatif au sein de l'association « Centre nautique de Fréhel » conformément au projet annexé à la délibération,

DIT que cette dépense sera prévue au budget communal,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2024-2-055 : Convention d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la Commune bénéficiait de différentes concessions d'utilisation du domaine public maritime (anse du croc pour la cale et le perré, et Sables d'Or pour l'enrochement au droit de la plage et la rampe du centre nautique).

La carrière bénéficiait également au Quai Barrier d'une concession pour notamment des enrochements et la cale permettant d'accéder au plan de mouillage.

A la suite de la fermeture de la carrière, les services de l'Etat proposent de regrouper ces différents sites en une seule convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports conformément au projet annexé à la délibération,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2024-2-056 : Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire expose à l'Assemblée que par délibération n°2023-2-052 du 28 septembre 2023 avait été décidé la création d'un second poste à temps complet de brigadier-chef principal.

Seulement, l'agent recruté, bien que remplissant les conditions pour être brigadier-chef principal, était sur le grade de gardien brigadier. C'est pourquoi un poste de gardien brigadier avait été créé par délibération n°2024-2-041 du 6 juin 2024. L'agent devant être promu au grade de brigadier-chef principal au 1^{er} octobre 2024, il convient donc de supprimer le poste de gardien brigadier à cette même date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la suppression du poste de gardien brigadier à effet du 1^{er} octobre 2024,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°2024-2-057 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPQS) DE L'EAU POTABLE 2023 DU SYNDICAT DES FREMUR.

Mme le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2023 conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PRENDRE ACTE du rapport 2023 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Décision n°2024 09 Attribution SRTP Lot 1 marché Espace Tourisme

Décision n°2024 10 Attribution ANGEVIN PERSONNIC Lot 2 marché Espace Tourisme

Décision n°2024 11 Attribution BAUDET Lot 4 marché Espace Tourisme

Décision n°2024 12 Attribution BSM Lot 6 marché Espace Tourisme

Décision n°2024 13 Attribution SPO Lot 7 marché Espace Tourisme

Décision n°2024 14 Attribution RENAULT MENUISERIE Lot 8 marché Espace Tourisme

Décision n°2024 15 Attribution ART SOL Lot 9 marché Espace Tourisme

Décision n°2024 16 Attribution ARMOR PEINTURE Lot 10 marché Espace Tourisme

Décision n°2024 17 Attribution EREO Lot 11 marché Espace Tourisme

Décision n°2024 18 Attribution SAGELEC Lot 13 marché Espace Tourisme

QUESTIONS DIVERSES :

- Date de remise des prix du concours photo à fixer.
- Concours fleurissement : Pas de passage de la commission cette année. A réfléchir pour un concours sur les décorations de Noël ?
- La commission « Publicité » se réunira le jeudi 10 octobre à 9h30.
- Présentation des aménagements paysagers à l'école, Place de l'Eglise, et sur le terrain de football.
- Rétrocession de l'impasse de Hareng à la Commune. Accord de principe, poursuivre la procédure.
- Une synthèse du document d'objectifs et d'orientations du Schéma de cohérence territoriale (DOO Scot Aec) a été transmise par M CHOLET à tous les conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.


Le Maire,
Michèle MOISAN

Le Secrétaire de séance,

Nicole CHATELLIER

